



# CRÉPOL INFO n°68

Site internet de la commune : <https://Crepol.fr/>

01/01/2020

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous invitent le dimanche 12 janvier 2020 à 11h à la salle des fêtes de Crépol à la traditionnelle cérémonie des vœux qui débutera par l'accueil des nouveaux habitants. Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité pour fêter le début de cette nouvelle année.

## **ETAT CIVIL 2019**

- Les Naissances, nous souhaitons la bienvenue aux 5 nouveaux Crépolais nés cette année.
- Les Mariages, nous présentons nos vœux de bonheur à 4 nouveaux couples
- Les Décès, nous avons une pensée pour nos 8 familles endeuillées cette année.

## **LE MOT DU MAIRE**

La commune a vécu un épisode neigeux exceptionnel et très important qui a causé de nombreux dégâts sur les lignes électriques et téléphoniques, plus d'électricité et donc plus d'eau après quelques jours, réseau téléphonique complètement coupé pendant une semaine, ce qui a provoqué le mécontentement de nombreux habitants.

Dans les premiers jours, les services de la Préfecture, des réseaux électriques et téléphoniques étaient dans l'incapacité de fournir aux mairies des renseignements sur la remise en état, et de dates sur le retour à la normale. Il y a encore des foyers privés de téléphone et d'Internet.

Le changement climatique risque d'engendrer de plus en plus souvent ce genre de situation et il est important d'anticiper afin d'éviter autant que possible les désagréments vécus :

Il est souhaitable que les propriétaires qui ont des arbres proches des réseaux d'électricité et de téléphone, élaguent leurs arbres afin d'éviter des chutes de branches sur les réseaux en cas de vents violents ou de chutes de neige.

La préfecture recommande à chaque habitant d'avoir dans son placard, un réchaud à gaz, quelques bougies, un transistor à piles pour les informations locales et des piles neuves.

Il est rappelé aux habitants qu'afin de faciliter la circulation des personnes et d'éviter les chutes, le déneigement devant leur domicile est de leur responsabilité, la commune étant en charge des voies d'accès.

Je remercie les habitants de Crépol qui ont aidé, visité ou hébergé leurs voisins ou les personnes seules, qui ont participé au déblaiement des routes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION:**

Le recensement permet une connaissance au plus juste de la population de la commune dont dépendent les aides et les actions que la commune pourra entreprendre ou demander.

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février à Crépol par Mr Roland LOPEZ-PARODI.

Il est demandé de le recevoir cordialement et de répondre sous quelques jours au questionnaire afin de faciliter son travail.

Il existe 2 possibilités de recensement :

- Recensement en ligne: l'agent recenseur vous remettra vos codes d'accès. Sur le site, vous devrez utiliser les codes et mots de passe indiqués sur le document remis. Respectez les majuscules et minuscules sans espace entre elles puis laissez vous guider.
- Recensement papier : remplissez lisiblement le questionnaire remis. L'agent recenseur viendra ensuite reprendre ces documents à un moment convenu avec vous. Il peut également vous aider à compléter le questionnaire.



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

**Merci à tous les habitants de bien vouloir mettre leur nom sur les boîtes aux lettres afin de faciliter le travail de l'agent recenseur et de distribution du bulletin communal et autres documents.**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

**Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Ce qui change pour ces élections:**

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin) soit en mairie, soit sur internet.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)
- En cas d'état civil incorrect, mettre à jour la situation :
  - o Via la téléprocédure sur [service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454](http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454) ou par courrier adressé à l'INSEE
  - o Pour les personnes nées hors de France, auprès de la mairie de la commune d'inscription sur les listes électorales, ou de la caisse d'assurance maladie ou retraite.

## INFORMATIONS PRÉFECTURE :

### Cendres chaudes :

Plusieurs incendies de conteneurs ont déjà eu lieu sur le territoire. Pour éviter tout risque, il est rappelé aux usagers de ne pas déposer de cendres encore chaudes dans les conteneurs. Laissez refroidir plusieurs heures les cendres avant de les jeter, ceci est également valable avec les barbecues. Ces cendres peuvent également être utilisées dans votre jardin.

### Les dangers du Monoxyde de carbone :

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel, il n'a pas d'odeur et ne se voit pas.

Afin d'éviter une intoxication, quelques conseils :

- Faire vérifier et entretenir les appareils de chauffage
- Aérer au moins 10 minutes par jour
- Utiliser dehors les appareils type groupes électrogènes, brasero, barbecue....
- Respecter le mode d'emploi des appareils

Ces conseils peuvent paraître dérisoires mais il y a encore beaucoup trop d'accidents dus au monoxyde de carbone. Durant l'épisode neigeux que nous venons de connaître en l'espace de 4 jours, 21 personnes ont été intoxiquées dont 8 conduites au centre hyperbare de Lyon.

## CINÉ POUR LES SENIORS

Des séances de cinéma à l'intention des seniors sont organisés à l'Espace des Collines les lundis ou vendredis après-midi. Ces séances sont organisées sous forme de ciné-gouters, lors desquels les participants sont invités à rester pour échanger après la séance autour d'une collation conviviale et participative. Le tarif est de 3€, il n'y a ni adhésion ni cotisation à payer et il n'est pas nécessaire de faire partie d'un club pour y participer. Liste des séances en Mairie ou sur le site de Crépol.

## ACTION SANTÉ HAUTE HERBASSE :

Une réunion d'information aura lieu le mardi 21 janvier 2020. Le lieu et l'horaire sont à confirmer auprès de :  
Valérie Brochier au 04 75 24 15 07 ou 06 33 51 09 61

- **Mme Samantha Beton-Peulet s'est installée en qualité d'Orthophoniste**, formée principalement à la prise en charge des enfants, sur la commune de St Laurent d'Onay, depuis la fin du mois de Décembre.

Voici ses coordonnées: Mail : [samantha.peulet@gmail.com](mailto:samantha.peulet@gmail.com), Son numéro de téléphone 06 28 92 83 98.

- **Après-midi récréatives** : Depuis quelques mois, des bénévoles de Crépol et de Montrigaud réfléchissaient à la mise en place d'une action en direction de nos aînés qui participent moins ou plus du tout à la vie sociale. Le constat est que l'avancée en âge amène des difficultés à participer aux activités proposées dans les clubs du 3e âge, les mairies ou les associations. Dans le cadre de l'Action Santé Haute Herbasse et avec l'aide des mairies, les bénévoles sont allés à la rencontre des personnes isolées. Ils ont toujours été accueillis avec plaisir.

Valérie Brochier, coordinatrice de santé qui les a accompagnés, a pu rencontrer des personnes qui avaient besoin de son intervention. C'est ainsi que s'est bâtie l'action : après-midi récréatives. Chaque 2e mardi du mois, les bénévoles vont chercher les personnes qui ne peuvent se déplacer et animent ensemble une activité à partir des souhaits recueillis sur une des communes de la Haute Herbasse. La 1ère rencontre a eu lieu Mardi 15 octobre à Crépol, puis Miribel.

Référente sur Crépol, Pierrette Lambert

## SITE INTERNET DE LA COMMUNE : <https://crepol.fr/>

Le site de la commune est régulièrement mis à jour de renseignements, dates manifestations .....

## **TARIFS COMMUNAUX :**

**Pour toutes les locations, les réservations doivent être faites à l'avance en Mairie.**

### **●LOCATION TABLES ET CHAISES :**

Une dizaine de tables et de nombreuses chaises peuvent être louées aux habitants de CREPOL.

Tables : Location 5 euros et caution 60 euros par table - Chaises : Location 0.50 euros par chaise.

Si location de chaises uniquement et quel que soit le nombre de chaises, caution de 60€.

### **●LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

- Personne habitant la commune : 130 € pour une journée, supplément pour lendemain : 60€

- Personne extérieure à la commune: 300€ pour une journée, supplément pour lendemain : 120€

- Traiteur ou autre Association : 400 € pour une journée, supplément pour lendemain : 150€

- Association communale – 1ere location gratuite, locations suivantes : 130€

- Association intercommunale avec Crépol - 1ere location annuelle : 100€, locations suivantes : 190€

- Chauffage : 150 € - Nettoyage : 120 € - Caution salle: 1500€ + Caution propreté de l'extérieur: 300€

- Contrat d'assurance responsabilité civile du loueur demande.

Les associations de CREPOL auront 1 salle gratuite par an.

Le comité d'animations de CREPOL aura 3 salles gratuites par an.

Dans tous les cas, les associations et le comité d'animations paieront le nettoyage et/ou le chauffage s'il est utilisé.

- Location en demi-journée sans chauffage, association communale : gratuite

- Location en demi-journée sans chauffage, commerçant et association extérieurs: 60€ rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Partie bar seulement sans chauffage, association communale : gratuite.

- Partie bar seulement sans chauffage, commerçant et association extérieurs : 60€ rendu en l'état propre, toilettes comprises.

### **●LOCATION DE LA SALLE SOUS LA MAIRIE :**

- Location pour une journée: 110€ - Location pour 2 jours consécutifs: 150€

(Location uniquement aux habitants de CREPOL : Caution : 1000€) Contrat d'assurance responsabilité civile du loueur demandé.

- Location en demi-journée : 30€ pour but non lucratif rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Location en demi-journée : 60€ pour but lucratif rendu en l'état propre, toilettes comprises.

- Réunion d'information : gratuit

- Formation pour un jour : 50€, Jours suivants consécutifs : 20€

### **●CONCESSIONS :**

Au cimetière : 80€ le m2 pour une concession de 30 ans, 110€ le m2 pour une de 50 ans.

Au columbarium : Concession pour une case : 250€ pour 15 ans et 500€ pour 30 ans. L'accès au jardin du souvenir est gratuit.

## **CALENDRIER BENNES A ENCOMBRANTS :**

Les bennes tournantes sont des « prolongations » du service des déchetteries intercommunales.

Les usagers doivent se présenter avec un justificatif de domicile. Horaires : **Mise en place à 8h et enlèvement à 14h.**

- Pas de bennes à encombrants en janvier, ni en février.
- Samedi 7 mars à la salle intercommunale de Miribel
- Samedi 4 avril à Montrigaud (place du village)
- Samedi 16 mai à St Christophe et le Laris (silo)
- **Samedi 30 mai à Crépol (à côté de l'entreprise Drôme Lapins)**
- Samedi 6 juin au Chalon (place en face de la mairie)
- Samedi 27 juin à la salle intercommunale de Miribel
- Samedi 1<sup>er</sup> août à la salle intercommunale de Miribel
- Samedi 3 octobre à St Bonnet de Valclérieux (place du village)
- Samedi 7 novembre à la salle intercommunale de Miribel
- Pas de bennes à encombrants en décembre



## **LES ASSOCIATIONS, ET MANIFESTATIONS PRÉVUES**

**ACCA CRÉPOL (Chasse)** : Président Laurent GIVET Tel. 04 75 45 63 43  
- Matinée Tripes le dimanche 19 janvier 2020 à la salle des fêtes de Crépol



**AMICALE BOULES CRÉPOL**: Contact Richard BURCET Tel. 04 75 45 64 61



**ABRICOT – SOU DES ÉCOLES**: Président Brice BOURDEAUX Tél. 06 50 29 27 77  
Manifestations pour aider au financement des projets pour les enfants de l'école des Collines



**ASSOCIATION ÉCOLE BUISSONNIERE** : Contact Ruth JOINER 07 82 47 39 96  
Ateliers, activités autour des thèmes du bois, la flore et la faune, la protection de l'environnement  
Compréhension de la nature et l'environnement, partage, échange dans un milieu boisé.  
Renseignements, <http://www.associationecolebuiss.fr>



**BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE** : Présidente Malou BERARD Tel. 04 75 45 72 91  
Adresse de la Bibliothèque, 390 Grand Rue à Crépol.  
- Horaires d'ouverture de la bibliothèque : le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00  
Adhésion : 5 € / personne par an, gratuit pour les moins de 18 ans  
Les dates de l'assemblée générale et des manifestations 2020 ne sont pas encore fixées.  
Blog de la Bibliothèque : <https://bibliothequecrepol.wordpress.com>



**CLUB DE L'OISEAU D'ARGENT** : Présidente Josette PLACE Tel. 04 75 45 74 20  
- Assemblée générale de l'Oiseau d'argent le 30 janvier 2020 à 10h, suivie d'un repas et de la galette à la salle des fêtes de Crépol

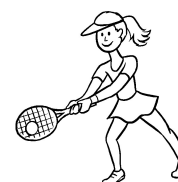


**COMITÉ D'ANIMATIONS** : Présidente Laure BARNARD Tel. 04 75 45 63 05  
- Assemblée Générale le vendredi 25 janvier 2020 à 20h30 (date à confirmer)  
- Fête de l'Épouvantail le vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 mai 2020



**LIBRE&SAUVAGE** : Informations sur le site <https://libre-et-sauvage.org> ou Tél. 06 45 86 84 52  
- L'association Libre&Sauvage organise les vacances scolaires au bois de l'École Buissonnière.

**TENNIS CLUB HAUTE HERBASSE** : Président Louis MARTIN - JARRAND Tel. 04 75 71 70 55  
- Pour des renseignements sur le club et l'utilisation des courts, contacter le président



**FNACA** (Anciens Combattants d'Algérie) Président Pierre MOTTIN Tel. 04 75 71 71 99



**INTER HAUTE HERBASSE** (football) Président Bernard Barrier Tél. 04 75 71 41 64  
- samedi 21 mars 2020 : Soirée dansante à l'Espace Haute Herbasse  
<https://www.facebook.com/pages/category/Social-Club/Inter-Haute-Herbasse-295535197563332/>



**LES AMIS DE LA CHAPELLE ST ROCH**: Présidente Poussy BODIGER Tel. 04 75 45 74 22  
Les amis de la chapelle St Roch prévoient leur assemblée générale courant février.  
Nous sommes actuellement 30 adhérents et œuvrons pour l'entretien de la chapelle et l'animation du village.  
Nous avons organisé en 2019 à la chapelle : une soirée conte, un récital de guitare, un concert de mandolines et une soirée cabaret à la salle des fêtes. Nous avons besoin de vous pour nous aider à poursuivre cette œuvre et nous proposer de nouvelles activités et en nous rejoignant lors de la prochaine AG qui sera fixée ultérieurement.

**LA PETITE CARNIOTTE** (Loisirs en Haute Herbasse) Présidente : Florence REBOULET Tel. 06-35-27-12  
Activités toute l'année : peinture, pilates, zumba, kids tonic gym adultes, gym maintien en forme, self défense, gym équilibre autonomie, chansons en liberté, karaté, conversation anglais, tricot couture, ping-pong, djembé enfants, théâtre de l'Optime, danse africaine, botanic et diététique, poterie céramique,



# **COMPTE-RENDUS DES 3 DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019**

### ● **Syndicat d'irrigation drômois : Nouveaux statuts applicables à compter des élections municipales de 2020 :**

Il est constaté que le quorum n'est que rarement atteint durant les réunions du syndicat d'Irrigation Drômois. Afin d'améliorer cet état, les statuts sont modifiés afin de n'avoir qu'un seul représentant par commune (plus suppléant), au lieu de deux représentants avec une prise d'effet après les élections municipales de 2020.

Le CM approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat d'Irrigation Drômois applicable à compter des élections municipales de 2020.

### ● **Syndicat d'irrigation drômois : Retrait de 2 communes**

Les communes de Saulce sur Rhône et Mirmande se retirent du syndicat d'irrigation drômois.

Le CM donne son accord à l'unanimité pour le retrait de ces 2 communes du syndicat d'irrigation drômois.

### ● **Tarif droit de place 2020 :** Le droit de place est actuellement fixé à 65€.

Le CM à l'unanimité des membres présents maintient le droit de place à 65€ pour l'année 2020.

● **Tarifs location des salles :** Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs 2019 pour la location de la salle de réunion et de la salle des fêtes pour l'année 2020

● **Tarif location tables et chaises :** Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs 2019 pour les locations des tables et chaises pour l'année 2020

● **Cérémonie du 11 novembre 2019 :** Cérémonie à 11h au cimetière. Repas à 12h à la salle des fêtes.

### ● **Divers :**

- Défibrillateur: En 2022, il y aura obligation d'avoir un défibrillateur dans les ERP. Une entreprise a démarché la mairie et propose la pose d'un défibrillateur pour 1200 € si 5 communes se regroupent aux alentours pour passer la commande.

- Chambre de métiers et de l'artisanat : Étude de marché pour une boulangerie sur la nouvelle zone artisanale.

- Modification du PLU : Le dossier de modification simplifiée du PLU a été mis à la disposition du public jusqu'au 24 octobre. Le cabinet BEAUR doit faire une synthèse des observations faites, avant validation par le conseil municipal de cette modification.

- Recensement 2020 : Un agent recenseur a été recruté

- Logement au-dessus de l'école : Un candidat s'est présenté et serait intéressé.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019**

● **Augmentation des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :** Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter les loyers communaux conventionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La valeur de l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 est de 129.72, représentant une hausse de +1,53%. Ces loyers concernent les appartements situés :

- 384 Grand-Rue : Augmentation de 6,04 €, le loyer sera de 400,68 €+20 € jardin soit 420,68 €

- 65 Route de la Vieille Eglise : Augmentation de 7,98 €, le loyer sera de 529,75 €

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation proposée pour ces loyers au 01/01/2020.

● **Augmentation loyer activités tertiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :** Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer de l'entreprise située 390 Grand-Rue au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La valeur de l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour les activités tertiaires est de 114.47 représentant une hausse de +2,20 %. Le loyer de l'entreprise sera de 368,52 € à compter du 01/01/2020.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation proposée.

● **Tarif logement au-dessus de l'école :** Suite à la demande de résiliation du bail de l'entreprise située au-dessus de l'ancienne école à compter du 24 décembre 2019, il y a lieu de relouer l'appartement. Mme le Maire propose de fixer le montant du loyer à 420 €. Accord du CM.



● **Délégués SIVOS RPI Haute Herbasse** : Mme le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune de Crépol adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Haute Herbasse et qu'il y a lieu, suite aux modifications des statuts du SIVOS de désigner trois délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne :

Mmes DONGER Christine, LAGUT Martine, BODIGER Marcelle comme déléguées titulaires

Mme REBOULET Florence, Mr MONNET Jean-Michel comme délégués suppléants.

● **Achat défibrillateur** : Mme le Maire présente plusieurs devis pour l'achat d'un défibrillateur externe automatisé. Elle propose de retenir la société MEFRAN Collectivités pour l'achat d'un défibrillateur d'un montant de 1 200 € HT avec contrat de maintenance à l'année au prix de 130 €.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, valide cet achat auprès de la société MEFRAN.

● **Pose des guirlandes de Noël dans le village** : Les illuminations de la commune seront installées par les conseillers municipaux le samedi 7 décembre à partir de 9h00

● **Divers :**

- Point sur l'épisode neigeux du 14/11/2019

- Dégâts des arbres à la Fayardée. Il est proposé de faire intervenir un élagueur pour les branches en hauteur et ensuite possibilité de nettoyer le bois.

- Mme le Maire informe que les vœux de la municipalité auront lieu le 12 janvier 2020.

- Réunion bilan campagne ambrosie 2019 le mercredi 4 décembre à Mours

- Chauffage salle des fêtes : problème d'eau dans la cuve, voir un plombier. Rdv avec le SDED pris pour le mardi 3 décembre à 14h pour étudier possibilité de chauffage à la salle des fêtes

- Cimetière : Avant la reprise des concessions, un ossuaire est à prévoir.

- Modification du PLU : En attente de l'avis de la commission de la CDPENAF

- Choix des colis samedi 7 décembre, pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas pu se rendre au repas offert par la municipalité.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019**

● **Logement communal au-dessus de l'ancienne école** : Mme le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de location pour le logement communal situé au-dessus de l'ancienne école et qu'un diagnostic énergétique a été effectué avant de le remettre à la location. Le bail sera signé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et un état des lieux sera effectué.

● **Recrutement de l'agent recenseur et rémunération** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population de Crépol sera effectué du 16/01/2020 au 15/02/2020. L'agent recenseur recruté est Mr Roland LOPEZ-PARODI.

La secrétaire de Mairie sera la coordinatrice du recensement.

● **Divers :**

- Modification du PLU : la CDPENAF a donné un avis favorable. Cet avis a été transmis au BEAUR qui va faire une synthèse des avis reçus pendant la consultation.

- Point sur les dégâts et les travaux à envisager dans la forêt de Bourdogne suite à l'épisode neigeux du 14/11/2019.

- Les Mairies ont été informées par Enedis de l'indemnisation automatique qui sera octroyée aux habitants qui ont manqué d'électricité, au prorata du nombre de jours et du forfait électrique.

- Samedi 21 décembre, distribution des colis de la commune, aux personnes de plus de 70 ans n'étant pas venues au repas offert par la commune le 11 novembre.

Le Conseil Municipal